

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- CALVISSON (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21300062300016

POSTE COMPTABLE : SCE DE GESTION COMPTABLE DE VAUVERT

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE CALVISSON (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	35
A5 - Etalement des provisions	36
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	37
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	43
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	45
D2 - Arrêté et signatures	46

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unilatérales des communes et établissements publics. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

CALVISSON
MAIRIE DE CALVISSONSLO
BP
DEL2022_023-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6637
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	640
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : communauté de communes du pays de Sommières	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	626,64	885,00
2	Produit des impositions directes/population	352,57	509,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	763,45	1 090,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	520,43	290,00
5	Encours de dette/population	449,84	794,00
6	DGF/population	232,94	153,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	40,63	56,50
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87,21	88,90
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	67,18	26,60
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	58,92	72,80

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 117 000,00	5 117 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 117 000,00	5 117 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 955 028,00	3 162 010,16
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	853 994,00	146 800,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 500 211,84
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 809 022,00	3 809 022,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		8 926 022,00	8 926 022,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 270 000,00	0,00	1 396 600,00	1 396 600,00	1 396 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 610 000,00	0,00	1 710 000,00	1 710 000,00	1 710 000,00
014	Atténuations de produits	526 000,00	0,00	534 000,00	534 000,00	534 000,00
65	Autres charges de gestion courante	324 600,00	0,00	329 000,00	329 000,00	329 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 730 600,00	0,00	3 969 600,00	3 969 600,00	3 969 600,00
66	Charges financières	119 400,00	0,00	109 400,00	109 400,00	109 400,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 880 000,00	0,00	4 209 000,00	4 209 000,00	4 209 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	765 000,00		758 000,00	758 000,00	758 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		915 000,00		908 000,00	908 000,00	908 000,00
TOTAL		4 795 000,00	0,00	5 117 000,00	5 117 000,00	5 117 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 117 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	91 000,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
73	Impôts et taxes	2 842 000,00	0,00	3 027 000,00	3 027 000,00	3 027 000,00
74	Dotations et participations	1 527 000,00	0,00	1 597 000,00	1 597 000,00	1 597 000,00
75	Autres produits de gestion courante	240 000,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 735 000,00	0,00	5 067 000,00	5 067 000,00	5 067 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 735 000,00	0,00	5 067 000,00	5 067 000,00	5 067 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	60 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		60 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL		4 795 000,00	0,00	5 117 000,00	5 117 000,00	5 117 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 117 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	858 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 030-213000623-20220404-DEL2022_023-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 520,00	2 000,00	171 000,00	171 000,00	173 000,00
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	34 627,00	0,00	0,00	34 627,00
21	Immobilisations corporelles	2 512 894,00	817 367,00	2 413 756,00	2 413 756,00	3 231 123,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 748 414,00	853 994,00	2 584 756,00	2 584 756,00	3 438 750,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	220 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	230 843,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 979 257,00	853 994,00	2 794 756,00	2 794 756,00	3 648 750,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	60 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		110 272,00	110 272,00	110 272,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	60 000,00		160 272,00	160 272,00	160 272,00
	TOTAL	3 039 257,00	853 994,00	2 955 028,00	2 955 028,00	3 809 022,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 809 022,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	232 015,15	232 015,15	232 015,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	232 015,15	232 015,15	232 015,15
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	480 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 258 475,00	0,00	1 206 523,01	1 206 523,01	1 206 523,01
138	Autres subvent° invest. non transf.	295 000,00	146 800,00	268 200,00	268 200,00	415 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
	Total des recettes financières	2 033 475,00	146 800,00	1 911 723,01	1 911 723,01	2 058 523,01
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 033 475,00	146 800,00	2 143 738,16	2 143 738,16	2 290 538,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	765 000,00		758 000,00	758 000,00	758 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		110 272,00	110 272,00	110 272,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	915 000,00		1 018 272,00	1 018 272,00	1 018 272,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Affiché le	VOTE (3)	510 (- PAR - vote)
	TOTAL	2 948 475,00	146 800,00	3 162 010,16	ID : 030-213000623-20220404-DEL2022_023-DE		

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	500 211,84
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 809 022,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	858 000,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 396 600,00		1 396 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 710 000,00		1 710 000,00
014	Atténuations de produits	534 000,00		534 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	329 000,00		329 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	109 400,00	0,00	109 400,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	100 000,00	150 000,00	250 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		758 000,00	758 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 209 000,00	908 000,00	5 117 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 117 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	210 000,00	0,00	210 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	173 000,00	0,00	173 000,00
204	Subventions d'équipement versées	34 627,00	0,00	34 627,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 231 123,00	50 000,00	3 281 123,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	110 272,00	110 272,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 648 750,00	160 272,00	3 809 022,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 809 022,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	35 000,00		35 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	133 000,00		133 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	3 027 000,00		3 027 000,00
74	Dotations et participations	1 597 000,00		1 597 000,00
75	Autres produits de gestion courante	275 000,00	0,00	275 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 067 000,00	50 000,00	5 117 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 117 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	380 000,00	0,00	380 000,00
13	Subventions d'investissement	415 000,00	0,00	415 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	232 015,15	110 272,00	342 287,15
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		150 000,00	150 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		758 000,00	758 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	57 000,00		57 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 084 015,15	1 018 272,00	2 102 287,15

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	500 211,84
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 206 523,01
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 809 022,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 270 000,00	1 396 600,00	1 396 600,00
60611	Eau et assainissement	32 000,00	22 000,00	22 000,00
60612	Energie - Electricité	148 000,00	170 000,00	170 000,00
60621	Combustibles	15 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	27 000,00	35 000,00	35 000,00
60624	Produits de traitement	4 000,00	20 000,00	20 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	27 000,00	27 000,00	27 000,00
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	38 000,00	38 000,00	38 000,00
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	20 000,00	20 000,00
60636	Vêtements de travail	7 000,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	9 500,00	12 000,00	12 000,00
6068	Autres matières et fournitures	19 000,00	25 000,00	25 000,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6125	Crédit-bail immobilier	240 000,00	240 000,00	240 000,00
6132	Locations immobilières	37 000,00	37 000,00	37 000,00
6135	Locations mobilières	8 000,00	7 000,00	7 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	600,00	600,00	600,00
61521	Entretien terrains	500,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	38 000,00	50 000,00	50 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	33 000,00	42 000,00	42 000,00
61524	Entretien bois et forêts	130 000,00	130 000,00	130 000,00
61551	Entretien matériel roulant	18 000,00	18 000,00	18 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	45 000,00	52 000,00	52 000,00
6161	Multirisques	22 500,00	35 000,00	35 000,00
617	Etudes et recherches	4 000,00	20 000,00	20 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	6 000,00	25 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	100 000,00	110 000,00	110 000,00
6236	Catalogues et imprimés	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6238	Divers	0,00	4 000,00	4 000,00
6256	Missions	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	7 500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	55 000,00	55 000,00
6288	Autres services extérieurs	400,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	25 000,00	25 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 610 000,00	1 710 000,00	1 710 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 000,00	5 000,00	5 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	830 000,00	860 000,00	860 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	30 000,00	30 000,00	30 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	170 000,00	200 000,00	200 000,00
64131	Rémunérations non tit.	60 000,00	80 000,00	80 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	8 000,00	20 000,00	20 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	149 000,00	150 000,00	150 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	270 000,00	270 000,00	270 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	58 000,00	60 000,00	60 000,00
014	Atténuations de produits	526 000,00	534 000,00	534 000,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	4 000,00	2 000,00	2 000,00
739211	Attributions de compensation	520 000,00	530 000,00	530 000,00
65	Autres charges de gestion courante	324 600,00	329 000,00	329 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les positions nouvelles (3)	510
6531	Indemnités	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	100,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	11 000,00	10 000,00	10 000,00
6553	Service d'incendie	110 000,00	113 500,00	113 500,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	10 000,00	10 000,00	10 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	63 500,00	65 000,00	65 000,00
65888	Autres	10 000,00	10 000,00	10 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		3 730 600,00	3 969 600,00	3 969 600,00
66	Charges financières (b)	119 400,00	109 400,00	109 400,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	120 000,00	110 000,00	110 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-600,00	-600,00	-600,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	100 000,00	100 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	100 000,00	100 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 880 000,00	4 209 000,00	4 209 000,00
023	Virement à la section d'investissement	765 000,00	758 000,00	758 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	150 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		915 000,00	908 000,00	908 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		915 000,00	908 000,00	908 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 795 000,00	5 117 000,00	5 117 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 117 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	9 042,50
Montant des ICNE de l'exercice N-1	9 690,63
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	91 000,00	133 000,00	133 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	40 000,00	50 000,00	50 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	16 000,00	27 000,00	27 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	12 000,00	20 000,00	20 000,00
70688	Autres prestations de services	2 000,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	15 000,00	30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	2 842 000,00	3 027 000,00	3 027 000,00
73111	Impôts directs locaux	2 280 000,00	2 340 000,00	2 340 000,00
73221	FNGIR	25 000,00	25 000,00	25 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	85 000,00	85 000,00	85 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	5 000,00	5 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	12 000,00	12 000,00	12 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	140 000,00	160 000,00	160 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	300 000,00	400 000,00	400 000,00
74	Dotations et participations	1 527 000,00	1 597 000,00	1 597 000,00
7411	Dotation forfaitaire	500 000,00	506 000,00	506 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	680 000,00	750 000,00	750 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	300 000,00	290 000,00	290 000,00
74718	Autres participations Etat	7 000,00	9 000,00	9 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	40 000,00	42 000,00	42 000,00
75	Autres produits de gestion courante	240 000,00	275 000,00	275 000,00
752	Revenus des immeubles	240 000,00	275 000,00	275 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 735 000,00	5 067 000,00	5 067 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 735 000,00	5 067 000,00	5 067 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	60 000,00	50 000,00	50 000,00
722	Immobilisations corporelles	60 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 795 000,00	5 117 000,00	5 117 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 117 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des ré

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	35 520,00	171 000,00	171 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	35 520,00	141 000,00	141 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	200 000,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	200 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 512 894,00	2 413 756,00	2 413 756,00
2111	Terrains nus	300 000,00	500 000,00	500 000,00
2116	Cimetières	0,00	85 000,00	85 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00	30 000,00	30 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	15 000,00	100 000,00	100 000,00
21316	Equipements du cimetière	28 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 039 000,00	250 000,00	250 000,00
2135	Installations générales, agencements	10 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	140 000,00	140 000,00
2151	Réseaux de voirie	872 894,00	1 020 853,00	1 020 853,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	100 000,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	30 000,00	30 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	104 903,00	104 903,00
2181	Installat° générales, agencements	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	58 000,00	93 000,00	93 000,00
2184	Mobilier	0,00	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 748 414,00	2 584 756,00	2 584 756,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 843,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 843,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	220 000,00	210 000,00	210 000,00
1641	Emprunts en euros	220 000,00	210 000,00	210 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		230 843,00	210 000,00	210 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 979 257,00	2 794 756,00	2 794 756,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	60 000,00	50 000,00	50 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	60 000,00	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	60 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	110 272,00	110 272,00
27631	Créance Etat et établissements nationaux	0,00	53 941,00	53 941,00
276348	Créance Autres communes	0,00	56 331,00	56 331,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		60 000,00	160 272,00	160 272,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 039 257,00	2 955 028,00	2 955 028,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	853 994,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 809 022,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	232 015,15	232 015,15
1641	Emprunts en euros	0,00	232 015,15	232 015,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	232 015,15	232 015,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 738 475,00	1 586 523,01	1 586 523,01
10222	FCTVA	280 000,00	200 000,00	200 000,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	180 000,00	180 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 258 475,00	1 206 523,01	1 206 523,01
138	Autres subvent° invest. non transf.	295 000,00	268 200,00	268 200,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	119 200,00	119 200,00
1382	Subv non transf Régions	149 000,00	149 000,00	149 000,00
1383	Subv non transf Départements	146 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	57 000,00	57 000,00
Total des recettes financières		2 033 475,00	1 911 723,01	1 911 723,01
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 033 475,00	2 143 738,16	2 143 738,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement	765 000,00	758 000,00	758 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	150 000,00	150 000,00	150 000,00
281318	Autres bâtiments publics	150 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		915 000,00	908 000,00	908 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	110 272,00	110 272,00
1641	Emprunts en euros	0,00	110 272,00	110 272,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		915 000,00	1 018 272,00	1 018 272,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 948 475,00	3 162 010,16	3 162 010,16

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	146 800,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	500 211,84
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 809 022,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 608 418,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 608 418,00									
02GMYA012PR	CREDIT AGRICOLE	16/12/2011		16/03/2012	800 000,00	F		4,600	4,600	euros	A	P	N	A-1
224469EUR/0231631	CFFL	06/10/2004		01/02/2005	650 000,00	F		4,600	4,600	euros	T	X	N	A-1
253092EUR/0267383/001	CFFL	31/10/2008		01/02/2009	255 000,00	F		4,720	4,720	euros	T	X	N	A-1
253092EUR/0267383/002	CFFL	31/10/2008		01/03/2009	170 000,00	F		4,960	4,960	euros	T	X	N	A-1
5135269	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	06/09/2016		01/04/2019	998 849,00	F		1,750	1,750	euros	A	P	N	A-1
5235860	BANQUE DES TERRITOIRES CDDC	06/02/2020		01/04/2020	300 000,00			1,500	1,500	euros	A	C	N	A-1
MON273703EUR/0021214	CFFL	30/12/2010		01/04/2011	75 000,00			2,070	2,070	euros	T	X	N	A-1
MON273704EUR/0021214	CFFL	30/12/2010		01/04/2011	59 569,00	F		2,070	2,070	euros	T	X	N	A-1
MON501454EUR/0501548/001	CFFL	03/12/2014		01/03/2015	300 000,00	F		2,410	2,410	euros	T	X	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 608 418,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 596 658,11					128 844,70	78 654,40	0,00	6 946,91
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 596 658,11					128 844,70	78 654,40	0,00	6 946,91
02GMYA012PR	N	0,00	A-1	563 560,27	14,00	F		4,690	26 731,98	26 430,97	0,00	0,00
224469EUR/0231631	N	0,00	A-1	390 305,25	12,00	F		4,600	22 487,37	17 569,83	0,00	2 758,64
253092EUR/0267383/001	N	0,00	A-1	117 272,26	6,00	F		4,720	14 489,52	5 281,32	0,00	790,98
253092EUR/0267383/002	N	0,00	A-1	79 136,09	6,00	F		4,960	9 703,89	3 746,51	0,00	286,98
5135269	N	0,00	A-1	945 571,48	36,00	F		1,750	18 384,34	16 547,50	0,00	0,00
5235860	N	0,00	A-1	285 000,00	37,00	F		1,500	7 500,00	4 275,00	0,00	3 110,31
MON273703EUR/0021214	N	0,00	A-1	23 657,27	3,00	F		2,070	5 381,04	448,12	0,00	0,00
MON273704EUR/0021214	N	0,00	A-1	18 789,77	3,00	F		2,070	4 273,92	355,92	0,00	0,00
MON501454EUR/0501548/001	N	0,00	A-1	173 365,72	7,00	F		2,410	19 892,64	3 999,23	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 596 658,11					128 844,70	78 654,40	0,00	6 946,91

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AZ.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 596 658,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MOBILIER	10	03/04/2002
L	BATIMENTS COMMUNAUX	15	03/04/2002
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	03/04/2002
L	MATERIEL, MOBILIER DIVERS	10	03/04/2002
L	RESEAUX	10	03/04/2002
L	VOIRIES	10	03/04/2002
L	CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS	8	03/04/2002
L	MOBILIER MATERIELS DIVERS	10	03/04/2002
L	ECLAIRAGE PUBLIC	10	03/04/2002
L	VEHICULES INDUSTRIELS	8	03/04/2002

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS**

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					289 308,00	252 010,92										2 480,21	5 594,06	
HABITAT DU GARD	2015	P	HABITAT DU GARD - résidence Louis de Funès	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	118 028,50	103 693,21	33,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1	euros	1 429,36	2 184,92		
HABITAT DU GARD	2015	P	HABITAT DU GARD résidence L de Funès	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	29 130,50	26 667,19	43,00	A	C	1,350	C	1,350	A-1	euros	365,10	377,25		
HABITAT DU GARD	2015	P	Habitat du Gard - Résidence De Funès	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	142 149,00	121 650,52	33,00	A	F	0,550	F	0,550	A-1	euros	685,75	3 031,89		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					4 113 578,32	3 260 968,91									117 802,58	96 091,35		
SEMIGA	2015	P	SEMIGA résidence les Magnolias	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	20 281,50	18 850,93	44,00	A	F	0,800	F	0,800	A-1	euros	150,81	299,74		
SEMIGA	2015	P	SEMIGA résidence la mirandole	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	78 774,00	71 186,42	34,00	A	F	0,800	F	0,800	A-1	euros	569,49	1 586,26		
SEMIGA	2015	P	SEMIGA résidence la mirandole	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	25 288,50	23 922,20	44,00	A	F	1,600	F	1,600	A-1	euros	382,76	296,70		
SEMIGA	2015	P	SEMIGA Résidence la mirandole	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	21 691,50	20 723,70	44,00	A	F	2,110	F	2,110	A-1	euros	437,27	215,80		
SEMIGA	2015	P	SEMIGA résidence la mirandole	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	51 396,50	47 722,38	34,00	A	F	2,040	F	2,040	A-1	euros	973,54	807,16		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMIGA	2015	P	SEMIGA Résidence la mirandole bizac	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	66 721,50	61 393,36	34,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1	euros	982,30	1 149,25
SEMIGA	2015	P	SEMIGA résidence la mirandole bizac	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	31 280,00	29 084,18	34,00	A	F		2,110	F		2,110	A-1	euros	613,68	483,85
SEMIGA	2015	P	SEMIGA résidence les Jardins de Nogaret	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	21 648,50	20 478,86	44,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1	euros	327,66	254,00
SEMIGA	2015	P	SEMIGA résidence jardins de Nogaret	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	83 927,00	75 843,08	34,00	A	F		0,800	F		0,800	A-1	euros	606,74	1 690,03
SEMIGA	2015	P	SEMIGA résidence jardins de Nogaret	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	25 196,00	23 418,79	44,00	A	F		0,800	F		0,800	A-1	euros	187,35	372,37
SEMIGA RESIDENCE JARDINS DE NO	2015	P	JARDINS DE NOGARET	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	29 598,50	28 277,91	44,00	A	F		2,110	F		2,110	A-1	euros	596,66	294,47
SEMIGA Résidence Jardins de No	2015	P	SEMIGA résidence Jardins de Nogaret	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	43 110,50	39 667,85	34,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1	euros	634,69	742,57
SEMIGA résidence Jardins de No	2015	P	SEMIGA résidence Jardins de Nogaret	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	34 496,50	32 074,88	34,00	A	F		2,110	F		2,110	A-1	euros	676,78	533,61
SEMIGA résidence Jardins de No	2015	P	SEMIGA résidence Jardins de Nogaret	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	62 070,50	56 802,04	34,00	A	F		2,040	F		2,040	A-1	euros	1 175,72	974,79
UN TOIT POUR TOUS	2015	P	UN TOIT POUR TOUS Résidence les Chasselas	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	577 035,00	499 071,28	23,00	A	F		4,000	F		4,000	A-1	euros	19 962,85	8 923,70
UN TOIT POUR TOUS	2006	P	UN TOIT POUR TOUS résidence les chasselas	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	14 949,00	13 576,31	35,00	A	C		2,750	C		2,750	A-1	euros	407,29	150,11
UN TOIT POUR TOUS	2006	P	Un Toit pour Tous Résidence les Chasselas	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	30 184,00	24 884,22	25,00	A	F		3,000	F		3,000	A-1	euros	746,53	535,85
UN TOIT POUR TOUS	2006	P	Un toit pour tous résidence les chasselas	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	274 763,00	260 354,20	35,00	A	F		4,000	F		4,000	A-1	euros	10 414,17	2 022,36



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
UN TOIT POUR TOUS	2007	P	UN TOIT POUR TOUS Résidence Pied Long	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	20 178,00	19 709,46	35,00	A	F		3,800	F		3,800	A-1	euros	748,96	104,51
UN TOIT POUR TOUS	2007	P	UN TOIT POUR TOUS résidence Pied Long	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	66 724,50	59 255,88	25,00	A	F		3,800	F		3,800	A-1	euros	2 251,73	931,99
UN TOIT POUR TOUS	2007	P	UN TOIT POUR TOUS résidence Pied Long	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	164 264,50	163 423,01	35,00	A	F		4,800	F		4,800	A-1	euros	8 379,28	0,00
UN TOIT POUR TOUS	2007	P	UN TOIT POUR TOUS résidence Pied Long	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	453 195,00	420 870,37	25,00	A	F		4,800	F		4,800	A-1	euros	20 201,78	5 158,22
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	UN TOIT POUR TOUS résidence de l Herboux	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	27 792,50	22 599,14	36,00	A	F		1,550	F		1,550	A-1	euros	350,29	456,89
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	UN TOIT POUR TOUS résidence Herboux	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	228 788,50	170 225,63	26,00	A	F		1,550	F		1,550	A-1	euros	2 638,50	5 125,19
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	UN TOIT POUR TOUS résidence HERBOUX	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	42 801,00	36 380,04	36,00	A	F		2,550	F		2,550	A-1	euros	927,69	602,89
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	UN TOIT POUR TOUS résidence Herboux	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	400 004,50	312 406,27	26,00	A	F		2,550	F		2,550	A-1	euros	7 966,36	8 182,23
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	UN TOIT POUR TOUS Résidence Herboux	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	34 192,50	29 437,03	36,00	A	F		2,880	F		2,880	A-1	euros	847,78	456,00
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	UN TOIT POUR TOUS résidence Herboux	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	290 970,50	195 377,07	16,00	A	F		2,880	F		2,880	A-1	euros	5 626,86	9 069,51
UN TOIT POUR TOUS	2008	P	UN TOIT POUR TOUS Résidence les oeillades	CAISSE DEPOTS CONSIGN.	892 254,82	483 952,42	8,00	A			5,300	F		5,300	A-1	euros	28 017,06	44 671,30
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					4 402 886,32	3 512 979,83											120 282,79	101 685,41

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

 SLO

ID : 030-213000623-20220404-DEL2022_023-DE

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	296 030,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	296 030,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	5 067 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	5,84

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2003	Immobilier : CREDIT BAIL GENDARMERIE	239 708,16	DEXIA	30	239 708,16	239 708,16	239 708,16	239 708,16	119 854,08	1 078 686,72

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
REDACTEUR TERRITORIAL	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	5 459 000,00	0,00	45,15	0,00	2 464 738,50	0,00
TFPNB	128 200,00	0,00	64,79	0,00	83 060,78	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5 587 200,00	0,00			2 547 799,28	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .